



HAL
open science

DÉMOGRAPHIE ET GÉOPOLITIQUE

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. DÉMOGRAPHIE ET GÉOPOLITIQUE. Revue Défense Nationale, 1993, 49, pp.37-54. halshs-01147941

HAL Id: halshs-01147941

<https://shs.hal.science/halshs-01147941>

Submitted on 3 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Démographie et géopolitique

Gérard-François DUMONT

« Si fondamentaux sont les problèmes de population qu'ils prennent de terribles revanches sur ceux qui les ignorent. »

Alfred Sauvy

Avec l'émergence du nucléaire, la tentation a été forte d'analyser la situation politique mondiale exclusivement en fonction de l'accès des États à la puissance atomique. La capacité nucléaire possédée par quelques pays a pu sembler égaliser les forces, réduire les distances. L'analyse géopolitique risque alors de se réduire à une dichotomie entre les pays possédant le feu nucléaire et les autres, et négliger l'importance des variables stratégiques, comme les ressources naturelles, les structures politico-sociales ou les évolutions démographiques. Les faits ont contrecarré cette tendance à limiter l'examen géopolitique des États du globe à la possession de cette arme. L'histoire a montré qu'un pays peut la posséder et se décomposer de l'intérieur, abandonnant par là même les vecteurs qui justifiaient sa politique internationale antérieure.

L'étude de l'influence politique des États, le déroulement de différents conflits contemporains mettent en évidence que la géopolitique doit revenir à ses sources. Le premier stratège géographe français, Sébastien Vauban (1633-1707), avant de tomber en disgrâce, insiste dans son *Projet d'une dîme royale* (1706) sur l'importance des ressources humaines en écrivant : « La grandeur des rois se mesure par le nombre des sujets ». Plus encore, il propose de mettre en œuvre des moyens permettant d'acquérir une connaissance très précise des évolutions démographiques qu'il souhaite d'ailleurs plus détaillée que ne le permettent les outils statistiques dont la France dispose en 1993 ! Il souligne ainsi l'importance qu'il attache à la population comme étant l'un des facteurs dynamiques permettant de rendre compte de la situation politique.

Deux siècles plus tard, le Britannique Sir Halford McKinder définit la géopolitique comme la relation qui s'établit entre les facteurs de la puissance, les relations internationales et l'environnement géographique ⁽¹⁾. Ce dernier doit s'entendre de la géographie physique et de la géographie humaine, autrement dit inclure à la fois le potentiel énergétique, les ressources, la configuration du territoire... sans oublier les aspects démographiques. Donc toute analyse géopolitique qui exclurait la prise en compte de l'état et de la vie des populations, en tant que variables d'une situation politique donnée, omettrait des données essentielles.

L'un des cinq objets de cette branche de la démographie qu'est la démographie politique est d'ailleurs « l'étude des interactions entre populations, données et évolutions politiques et géopolitiques » ⁽²⁾. En effet l'évolution du poids des populations dans leur environnement national et international et les mouvements qui les affectent participent des causes et conséquences de nombreux phénomènes politiques et géopolitiques. Or la science de la population a pour fondement l'étude des événements démographiques ⁽³⁾. Ceux-ci revêtent essentiellement deux aspects : le mouvement naturel, c'est-à-dire les naissances et les décès, qui crée une dynamique démographique, et le mouvement migratoire, qui se décompose selon le point de vue spatial en flux d'émigration ou flux d'immigration.

Une approche analytique illustrée par des exemples permet d'étudier comment la vie des populations peut exercer des effets géopolitiques, mais auparavant, il convient d'examiner comment l'état d'une population a des effets géopolitiques. Le nombre d'hommes sur le territoire est la première donnée qui exerce des effets sur les autres. La répartition des hommes par ethnies est une seconde donnée à prendre en compte.

(1) *Lexique de géopolitique* ; Dalloz, Paris, 1988.

(2) Gérard-François Dumont : « Démographie, science sociale » ; *La vie, la mort, la foi. Mélanges à Pierre Chaunu* ; PUF, Paris, 1993.

(3) Gérard-François Dumont : *Démographie* ; Dunod, Paris, 1992.

LE NOMBRE ET LA PUISSANCE

L'histoire enseigne que les territoires peuplés peuvent bénéficier d'une prime dans les rapports de forces internationaux, ne serait-ce que par les capacités de mobilisation ⁽⁴⁾ concourant à la guerre, considérée par Carl von Clausewitz comme « la continuation de la politique par d'autres moyens ». Ce qui était vrai hier l'est-il encore aujourd'hui ? Le qualitatif aurait-il définitivement vaincu le quantitatif ? La victoire n'appartiendrait-elle plus aux gros bataillons ?

Poids démographique et influence

Considérons la place de la France sur la scène internationale : son évolution est largement liée à celle de ses hommes. Durant le XVIII^e siècle, la langue française est d'usage courant dans toutes les diplomaties européennes, y compris en Russie, et fait figure de langue internationale ⁽⁵⁾. La France est alors le pays le plus peuplé d'Europe : sa population est en effet estimée à 22 millions d'habitants au début de ce siècle. Pierre le Grand ne régnait alors que sur 14 millions de sujets. À part l'empereur d'Autriche, qui en dominait 11 millions, tous les autres États d'Europe étaient au-dessous de 10 millions. Les moyens humains, la force du nombre, ont permis à Louis XIV de disposer d'une armée qui réussira à contenir la coalition de ses principaux adversaires. Près d'un siècle plus tard, la capacité de la France de défendre sa Révolution contre la plupart des autres puissances européennes, les batailles livrées et gagnées pendant cette période et au début de l'Empire, reposaient largement aussi sur le facteur démographique. Napoléon Bonaparte a disposé, avec 29 millions de sujets, de l'État le plus peuplé de l'Europe. Seul l'effectif de la population de la Russie était alors à peu près équivalent ; mais Napoléon découvrira trop tard en s'attaquant à ce pays, comme le

(4) Maurice Faivre : *Les nations armées* ; Economica, Paris, 1988.

(5) Paradoxalement, la révocation de l'édit de Nantes en 1685 va répandre le français en Europe, puis les émigrés s'assimilent dans leur pays d'adoption et en acquièrent la langue. Claude Hagège : *Le français et les siècles* ; Odile Jacob, Paris, 1987. Il faudra attendre le traité de Versailles, qui voit les États-Unis entrer en scène, pour qu'un texte international ne soit plus rédigé en français.

fera plus tard Hitler, que l'espace aussi est un facteur fondamental de la puissance des nations ⁽⁶⁾.

Cet effet de nombre qui s'exerce au profit de la puissance française en Europe va jouer contre elle en Amérique. En effet l'émigration française vers le Nouveau Continent, où les possessions françaises encerclaient, du Canada à la Louisiane, les territoires occupés par les Anglais, va se révéler extrêmement faible par rapport à celle de l'Angleterre, dont la prédominance numérique imposera l'usage de l'anglais lorsque au XIX^e siècle déferleront les immigrants du reste de l'Europe. Elle explique aussi, dans une certaine mesure, le traité de Paris de 1763 par lequel la France cède à l'Angleterre le Canada, la vallée de l'Ohio, la rive gauche du Missouri et la plus grande partie des Antilles. Les Français, malgré la qualité de leur commandement (Montcalm) étaient confrontés à un adversaire anglais s'appuyant sur un peuplement beaucoup plus nombreux.

Si la propension à émigrer des Français avait été plus forte, le poids de la langue française en Amérique du Nord serait aujourd'hui plus important, voire majoritaire ; mais l'émigration reste une attitude déconseillée, par exemple par Montesquieu qui, dans sa CXXI^e *Lettre persane*, écrit : « L'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir les pays d'où on les tire, sans peupler ceux où on les envoie ». La dynamique des mécanismes démographiques a beau contredire cette phrase, le point de vue de son auteur correspond à ce qui était la logique de la politique de Colbert, qui confisque les biens des Français prenant un travail à l'étranger et décide même en 1681 la peine de mort pour les émigrés, en récompensant largement les dénonciateurs.

Cette loi du nombre, dont la réalité historique est incontestable, s'applique-t-elle encore au XX^e siècle ? Elle est illustrée par exemple dans la première moitié de ce siècle par Aristide Briand, alors ministre des Affaires étrangères, qui, pour justifier devant la Chambre des députés sa politique de réconciliation avec l'Allemagne, rappelle l'appauvrissement économique lié au vieillissement de la France au XIX^e siècle et à la guerre de 1914-1918 : « Je fais la politique (étrangère) de notre natalité ».

(6) Plus récemment encore, les États-Unis, après avoir en 1950 dû abandonner le nord de la Corée qu'ils avaient conquis, préféreront se dire tenus en échec par le Vietnam plutôt que d'avouer qu'ils ne pouvaient pas affronter la Chine en franchissant le 17^e parallèle.

Les effectifs de l'adversaire

Hitler, dans *Mein Kampf* en 1924, sachant l'importance du vieillissement de la population française et la baisse considérable de son poids relatif en Europe, écrit : « La nation française est en train de s'éteindre doucement ». Cela ne signifiait-il pas qu'elle était devenue une proie facile à capturer ? Les évolutions géopolitiques et les conflits de la seconde moitié du XX^e siècle confirment l'importance du nombre des hommes en dépit des différences qualitatives résultant de la capacité des méthodes et technologies utilisées par les différentes populations. Quelques exemples montrent le caractère incontestable de cette réalité.

Le 30 mai 1966, le lieutenant-colonel Ojukwu proclame l'indépendance de la région Est du Nigeria, sous le nom de Biafra, peuplé majoritairement de chrétiens alors que le reste du pays est à majorité musulmane. Deux ans plus tard, en avril-mai 1968, la république du Biafra est reconnue notamment par la Tanzanie, le Gabon, la Côte-d'Ivoire et la Zambie ; mais les troupes fédérales s'opposent à la sécession et les Biafrais doivent peu à peu céder du terrain jusqu'à la capitulation du 12 janvier 1970. Comment expliquer la fin militaire de ce conflit ? Parce que les Biafrais étaient « face à un adversaire quatre fois plus nombreux »⁽⁷⁾. Certes, d'autres facteurs ont joué, et notamment le souci de nombreux États d'éviter une sorte de balkanisation de l'Afrique ; mais le facteur démographique a été important.

La reconnaissance du nombre

Le 25 octobre 1971, l'Assemblée générale des Nations unies décide l'admission de la Chine populaire et l'expulsion de Taiwan. Cette décision fait suite à celle prise par un nombre croissant de pays d'entretenir des relations diplomatiques avec Pékin, et prélude à l'évolution des rapports entre les États-Unis et la Chine, symbolisée par le communiqué de Shanghai du 27 février 1972, qui affirme l'existence d'une seule Chine, la république populaire ; Taiwan, qui occupait jusque-là le siège de la Chine au Conseil de sécurité, devient un régime de fait. Pendant cette même période, nous sommes bien obligés de garder en toile de fond les données

(7) Eugène Berg : *La politique internationale depuis 1945* ; Economica, Paris, 1989.

de la géographie humaine : la république populaire, avec aux environs de 800 millions d'habitants, est le pays le plus peuplé du monde devant l'Inde et loin devant l'URSS et les États-Unis. Son challenger politique, Taiwan, a une superficie trois cents fois moindre, équivalant à celle d'une région française de taille moyenne et, malgré une densité six fois plus élevée, sa population est cinquante fois moindre. Peut-on ne pas entretenir de relations diplomatiques avec un pays qui abrite le cinquième de l'humanité, même si l'on n'apprécie pas son régime politique ?

À la même période se déroule le grand conflit qui va se terminer en décembre 1971 par l'émancipation de la partie orientale du Pakistan, créé en 1947 lors du démembrement de l'Inde anglaise. Le Bengale oriental était séparé par 2 400 kilomètres de territoire indien du Pakistan proprement dit. Il est devenu le Bangladesh. Le facteur démographique a joué un grand rôle dans cette évolution. D'une part, les Bengalis plus nombreux se considéraient comme sous-représentés à l'Assemblée nationale siégeant à Islamabad, où ils avaient cependant obtenu en 1962 la parité. D'autre part, en mars 1971, de violentes attaques des troupes pakistanaises contre les habitants du Bengale oriental déclenchent une émigration politique, huit millions de Bengalis se réfugiant en Inde. La lourde charge représentée par ces demandeurs d'asile sera l'un des arguments des Indiens pour ouvrir les hostilités le 3 décembre 1971 contre le Pakistan, conflit qui entraînera notamment la création du nouvel État, le Bangladesh, et le retour des réfugiés.

Les « chiffres » arabes

Dans la péninsule Arabique, le silence sur le nombre semble la règle⁽⁸⁾. Le pays qui a la garde des lieux saints semble craindre d'avoir à afficher un chiffre de population qui montrerait son faible poids démographique par rapport à des pays musulmans beaucoup plus peuplés, et dans l'ensemble des musulmans des cinq continents, car le nombre des hommes nourrit la puissance et s'il est petit, il laisse apparaître une faiblesse relative. La dépendance militaire étrangère imposée par la défense des intérêts pétroliers aggrave encore le malaise.

(8) Philippe Fargues : « Démographie et politique dans le monde arabe », *Population*, n° 2, mars-avril 1992.

À l'entrée du golfe Arabo-Persique, les sept émirats de la côte des Pirates (Abou Dhabi, Doubaï, Chardja, Adjman, Ras el-Kheyma, Om el-Qowain et Foudjeira), après l'annonce du retrait des Britanniques qui, depuis 1853, assuraient la sécurité de la navigation et la paix dans le détroit d'Ormuz, formèrent le 2 décembre 1971 une fédération. Leur poids démographique, disproportionné avec leur richesse pétrolière, plaidait en ce sens, car des voisins bien intentionnés sont toujours prêts à placer sous leur protection une souveraineté qui bénéficie de tels revenus pétroliers. En 1952 d'ailleurs, un commando saoudien avait occupé l'oasis de Buraimi, entre Abou Dhabi et Oman ; et depuis le 30 novembre 1971, les Iraniens occupent les trois îlots désertiques du détroit d'Ormuz.

L'importance du nombre donne à l'Égypte dans le monde arabe la première place. Même si elle n'est que le sixième pays à majorité musulmane, après l'Indonésie (estimée à 185 millions d'habitants en 1993), le Pakistan (122 millions), le Bangladesh (120 millions), l'Iran (61 millions) et la Turquie (59 millions), elle est sans conteste le pays arabe le plus peuplé avec 57 millions d'habitants, même en tenant compte que 10 à 15 % sont des coptes restés chrétiens. Algérie, Maroc et Soudan ont un peuplement inférieur de plus de la moitié de ce nombre.

Ce poids démographique explique différentes décisions géopolitiques. Le 28 septembre 1970, les présidents de l'Égypte (Sadate), du Soudan (Nemairy) et de la Libye (Khadafi) se réunissent dans le cadre des négociations visant au regroupement arabe. Le lieu de la réunion est Le Caire, capitale du pays le plus peuplé. Puis, le 27 novembre, la Syrie adhère à la déclaration tripartite. Le 2 septembre 1971, l'Union des républiques arabes devient la république arabe d'Égypte. Un mois plus tard, le 4 octobre, c'est le chef de l'État le plus peuplé qui devient président et c'est la capitale de l'État le plus peuplé qui devient la capitale de l'État fédéré.

Dans les soubresauts du Proche-Orient, l'effet du nombre va s'exercer à nouveau avec l'évolution de la Ligue arabe. En effet, Anouar el-Sadate ne peut se permettre d'aller à Jérusalem en 1977 et de signer un traité de paix entre l'Égypte et Israël le 26 mars 1979 que parce qu'il est le chef du plus grand pays arabe,

et que les autres n'ont pas les moyens de le contraindre à respecter une autre ligne politique vis-à-vis d'Israël. Néanmoins, l'attitude de l'Égypte va conduire au gel des relations diplomatiques entre Le Caire et certains pays de la Ligue arabe, au transfert du siège de celle-ci à Tunis et finalement à l'expulsion de l'Égypte ; mais cette mise à l'écart du plus grand pays arabe au sein de la Ligue n'était pas durable, et les événements internationaux finirent pas contraindre à une révision. Après le sommet d'Amman des 8-11 novembre 1987, neuf membres de la Ligue, dont l'Irak, l'Arabie Saoudite, le Koweït et le Maroc, décidèrent de renouer avec l'Égypte.

Finalement, celle-ci fut réintégrée à la Ligue arabe dont le siège retourna au Caire, car « le poids démographique et militaire de l'Égypte devenait un élément indispensable pour rassurer les pays arabes face aux visées agressives de l'Iran »⁽⁹⁾. Par l'importance de sa population et le poids de sa culture millénaire, elle joue en effet un rôle essentiel dans le monde arabe, où elle est souvent dénommée « la mère de l'univers ». Sa presse, avec 84 quotidiens, sa littérature, son cinéma, sa musique bénéficiant du plus grand marché intérieur de l'ensemble arabe, pénètrent largement dans cet ensemble. À ce titre, les films et la musique égyptiens dominent largement les radios et les télévisions des pays arabes.

Ce rapide panorama géopolitique met donc en évidence combien le nombre des hommes concourt à la puissance, même s'il n'est qu'une des variables de la situation politique des États à un moment donné et même s'il ne faut pas pour autant exclure l'importance des aspects qualitatifs de la population. Lorsque Staline demandait « le pape, combien de divisions ? », il omettait de prendre en compte l'un des critères mesurant l'importance de l'Église catholique, le nombre de ses fidèles⁽¹⁰⁾. Ce n'est pas un hasard si le déclenchement des événements qui allaient conduire à la destruction du rideau de fer en 1989 a trouvé ses prémices les plus manifestes dans le pays de l'Est où le poids démographique des catholiques était le plus fort.

(9) Eugène Berg : *op. cité*.

(10) Depuis, Staline a disparu et ses successeurs ont perdu beaucoup de leur pouvoir. Il y a toujours un pape !

Si le nombre des hommes reste une donnée à prendre en compte dans l'analyse géopolitique, il est également nécessaire d'analyser la répartition des hommes sur les territoires, par ethnies ou par religions par exemple.

LES EFFETS DE LA RÉPARTITION DES POPULATIONS

La répartition des hommes peut servir ou desservir l'unité d'un pays et en conséquence servir ou desservir son poids géopolitique.

Transferts de populations et unité politique

L'Indonésie est un archipel de 13 667 îles dont la superficie (1 904 000 kilomètres carrés) est presque quatre fois celle de la France métropolitaine ; mais ce territoire est marqué par des différences de densité considérables : les îles de Java et Madoura concentrent 60 % de la population sur 7 % du territoire, ce qui conduit à une densité d'environ 820 habitants par kilomètre carré en 1993 soit, en ordre de grandeur, un peu moins que l'Île-de-France. Cette grande différence de peuplement sur les territoires indonésiens ⁽¹¹⁾ a conduit à la mise en œuvre dans le pays d'une politique de redistribution de la population, commencée au début du XX^e siècle par les autorités coloniales néerlandaises, maintenue après l'indépendance 1946-1950, et redéployée assez largement après 1965, donc après le renversement de Soukarno.

Officiellement, les plans de migrations internes volontaires pour réduire les différences de densité ont pour objet de favoriser le développement économique. Effectivement, les émigrés volontaires reçoivent des terres qui leur permettent une production agricole accrue répondant aux besoins de la croissance démographique. Même s'il reste celui d'un pays en développement, les estimations donnent pour le PNB par habitant de l'Indonésie un taux de croissance assez rapide.

(11) Gérard-François Dumont, « La population des pays de l'Asean » et Olivier Sevin, « La transmigration en Indonésie » ; *Aspects du monde tropical et asiatique. Hommage à Jean Delvert* ; Presses de l'Université Paris Sorbonne, 1991.

Cependant, derrière ou à côté des buts économiques, il y a des objectifs politiques. La politique de peuplement, la *Kolonisasi*, a été un moyen pour les autorités d'affirmer leurs droits sur l'ensemble de l'archipel. Après l'indépendance, l'Indonésie, qui rassemble une centaine de minorités ethniques et linguistiques, est secouée par une série de convulsions séparatistes. L'aspect politique de la transmigration va apparaître de plus en plus nettement : d'une part, elle permet d'installer des populations javanaises dans des îles dominées par d'autres ethnies ; d'autre part, elle est l'occasion d'assurer des brassages de populations. Même si son rôle dans le développement rural est prédominant, elle est également un outil au service de la construction d'un sentiment national.

Le rôle des diasporas

Une forme complètement différente de répartition d'une population peut être utilisée comme moyen de préservation d'un territoire. Par exemple, l'histoire contemporaine décrit la création de l'État d'Israël en 1948 et sa pérennité après cinq guerres israélo-arabes (1948-1949, 1956, 1967, 1973, et été 1982). La répartition de la population lui est cependant largement défavorable : sa population d'à peine cinq millions d'habitants est très inférieure à celle de la plupart des pays de la Ligue arabe. Cependant, son poids politique ne dépend pas seulement de l'importance de la population juive résidant dans cet État, mais également des communautés de la diaspora réparties sur toute la planète. Celles-ci forment en effet dans chaque pays des groupes de pression sans la prise en compte desquels toute analyse géopolitique du Proche-Orient serait incomplète.

D'autres pays ont également des diasporas pouvant contribuer à améliorer leur place politique. Par exemple, l'histoire de la Grèce au XX^e siècle et l'évolution des rapports conflictuels avec la Turquie auraient certainement été différentes sans l'existence de la diaspora grecque, notamment aux États-Unis.

Si la répartition des hommes aide à une unité nationale qui bénéficie à la politique des États, elle peut dans d'autres cas en amoindrir le poids. En effet, tout pays souffrant de conflits internes dus à des difficultés de concorde nationale résultant d'une division de la population entre diverses ethnies se trouve affaibli

vis-à-vis de l'extérieur. C'est ainsi que le conflit avec les Palestiniens entrave l'action du gouvernement d'Israël, et nuit périodiquement à son prestige dans les organismes internationaux.

Dissonances internes et poids international

Le Sri Lanka, ayant à rechercher en priorité une solution aux oppositions internes entre les Cinghalais de souche et les Tamouls d'immigration relativement récente ⁽¹²⁾, n'a pas la possibilité d'exercer un rôle international significatif. Quand l'Algérie rencontre des difficultés avec les populations berbères de la Kabylie ou avec ses intégristes, ou lorsque le Maroc est confronté à des frondes berbères, leur participation à des opérations internationales et même leurs projets de développement intérieur en souffrent. La concorde nationale est une donnée fondamentale pour assurer la présence efficace d'un pays sur la scène mondiale. Toute atteinte à cette concorde contribue inévitablement à affaiblir cette présence.

Les commentateurs ont pu se réjouir de la méthode « douce » mise en œuvre pour la séparation « de velours » le 1^{er} janvier 1993 entre deux États, la République tchèque et la Slovaquie, qui formaient antérieurement la république fédérale des Tchèques et des Slovaques, CSFR. Cette séparation était sans doute inévitable dans la mesure où les dirigeants élus des deux peuples n'avaient pas trouvé la voie fédérative pour préserver l'unité de l'État, compte tenu de l'existence de deux populations différentes par leur langue et leur histoire ; mais cette partition de la population est inévitablement dommageable d'un point de vue géopolitique, le poids spatial et démographique de chacun des nouveaux États étant plus faible que celui de l'ancien ensemble. D'un autre côté, chacun trouvera peut-être mieux sa place en Europe que si l'ensemble avait voulu maintenir une unité forcée, créant des difficultés internes incessantes en raison des particularités ethniques de la population. Toutefois, tous les problèmes ne se trouvent pas pour autant résolus, car la présence en Slovaquie d'une importante minorité hongroise va contraindre ce pays à mener une politique étrangère spécifique vis-à-vis de la Hongrie.

(12) Ils ont été amenés au siècle dernier du sud de l'Inde par les Anglais pour développer la culture du thé.

Répartition et déséquilibre politique

Venons-en au Proche-Orient. Le drame du Liban depuis 1974 a des origines démographiques dans la mesure où la structure politique de cet État reposait encore dans les années 70 sur les résultats du recensement de 1932. L'attribution des mandats parlementaires a été effectuée jusqu'en 1991 suivant la répartition confessionnelle de 1932, sans aucune mise à jour. Les accords de Taef en 1989 ont fixé une règle de parité confessionnelle qui ne prend pas en compte les dynamiques démographiques différentielles à venir ; mais est-il possible de trouver un équilibre dans l'ignorance de l'évolution des poids proportionnels des différentes communautés ?

Comment comprendre les évolutions politiques de l'île de Chypre sans prendre en compte la répartition des hommes sur ce territoire ? L'ancienne colonie de la Couronne britannique de 1878 (date de son achat à l'Empire ottoman) jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, est en effet peuplée de Turcs dans sa partie nord-est et de Grecs dans sa partie sud-ouest. L'indépendance proclamée le 16 août 1960 et les accords du 12 février 1977 posant le principe d'un État fédéral indépendant, bicommunautaire et non-aligné n'ont pas empêché que, finalement, l'armée turque s'installe en 1974 dans la partie nord-est et que la république de Chypre du Nord soit proclamée, créant une partition de fait que le gouvernement cypriot dénonce régulièrement, mais en vain.

De nombreux conflits contemporains tiennent à l'hétérogénéité ethnique des populations sur un territoire donné. Les conflits du Biafra, du Soudan, du Liberia, du Burundi, de l'Angola, de la Géorgie, de la Yougoslavie avaient été tenus en veilleuse, soit par l'occupation coloniale, soit par la poigne de fer d'une dictature de fait. Les difficultés internes qui resurgissent limitent la place éventuelle de ces territoires sur la scène diplomatique internationale.

Ainsi l'état des populations dans un espace considéré, examiné en termes quantitatifs et relatifs, implique des situations politiques propres à chaque situation.

LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Ce qui est vrai de l'état des populations l'est également si l'on considère leur dynamique. Les faits démographiques examinés dans leur mouvement ont des implications géopolitiques par les évolutions naturelles comme par les phénomènes migratoires.

Les évolutions naturelles peuvent revêtir trois formes sur un territoire donné : des fécondités élevées accompagnées d'une mortalité relativement faible entraînent une croissance positive susceptible d'être importante ; dans le cas contraire de fécondité basse, la population vieillit, voire diminue ; enfin, sur un même territoire, les évolutions démographiques peuvent être différentes selon les sous-populations considérées.

La vitalité démographique

Le schéma de la transition démographique ⁽¹³⁾ permet de comprendre que le taux d'accroissement de la population est particulièrement élevé dans la première phase, durant laquelle l'écart entre taux de natalité et taux de mortalité est élevé. En outre, cet accroissement a pour effet d'augmenter les effectifs de la population la plus jeune, de provoquer une « montée des jeunes ». Le poids très important des classes d'âge montantes a des effets politiques majeurs selon la façon dont les dirigeants vont savoir utiliser cette évolution ou réagir à celle-ci.

Il est courant de dire que la décolonisation opérée dans les années médianes du XX^e siècle ou que les tendances vers des régimes politiques plus ouverts dans l'Afrique des années 90 sont des phénomènes politiques. Ce qui est exact ; mais comment ne pas voir que le facteur démographique, dans la mesure où il exerce des effets, a participé à ces évolutions ? Les pays d'Europe qui possédaient des colonies ont été dans une certaine mesure contraints à octroyer l'indépendance en raison des bouleversements démographiques ; et ce qu'on appelle « la transition démocratique en Afrique », c'est-à-dire l'évolution de certains pays vers davantage de démocratie, a été en partie rendue nécessaire par l'incapa-

(13) Gérard-François Dumont : *Démographie* ; Dunod, Paris, 1992.

citée des formes de pouvoir précédentes (parti unique, organisation soviétisée, centralisme démocratique) de répondre aux besoins d'une jeunesse plus nombreuse, et en même temps de représenter efficacement leur pays sur la scène internationale.

De même que la croissance significative d'une population est un facteur à prendre en considération dans l'analyse géopolitique, l'inverse a également de l'importance.

L'affaiblissement démographique

En 1800, avec 26 232 000 habitants (sans la Savoie et Nice), la France est encore le plus grand pays d'Europe loin devant l'Espagne (10 541 000 habitants). L'ensemble Angleterre, Galles, Écosse a 10 400 000 habitants. La France va connaître au XIX^e siècle une faible fécondité. Sa population augmentera néanmoins à 38 500 000 habitants en 1900 (+ 47 %) grâce aux progrès déjà très importants réalisés dans la lutte contre la mortalité et à l'immigration. Pendant ce même siècle, le Royaume-Uni augmente de 272 % pour atteindre 38,7 millions d'habitants en 1900. On constate alors le déclin de la place géopolitique de la France en Europe et la primauté du Royaume-Uni qui affirme sa présence dans le monde entier. Une fois encore, le facteur démographique est présent et participe à l'explication historique. Le vieillissement de la population de la France contribue à affaiblir le rôle de notre pays qui avait été auparavant premier en Europe et dans le monde. Le siècle de Victoria, reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, est également celui d'un dynamisme démographique exceptionnel qui apporte des ressources humaines nécessaires à la prééminence britannique sur la planète, en permettant le développement industriel résultant de la mise en valeur d'abondantes ressources en charbon.

Les effets politiques et géopolitiques des évolutions démographiques sont également nets dans trois cas historiques importants. Alfred Sauvy avait cité les exemples du déclin d'Athènes, de Rome et de Venise. Chaque fois, la chronologie a été semblable : baisse de natalité, puis vieillissement, et enfin décadence politique et soumission ⁽¹⁴⁾.

(14) *La France ridée* ; Hachette, collection Pluriel.

Pour la Grèce, la première phase est attestée par Polybe (200 ? - 125 ?) qui écrit dans son *Histoire* (XXXVI, 17) : « De nos jours, dans la Grèce entière, la natalité est tombée à un niveau très bas et la population a beaucoup diminué, en sorte que les villes se sont vidées et que les terres restent en friche, bien qu'il n'y ait pas de longues guerres ni d'épidémies ».

Concernant Rome, c'est Tacite, dans ses *Annales* (III, 25) qui, commentant le résultat des lois *Julia* et *Pappia* édictées par Auguste pour favoriser une plus grande vitalité démographique, écrit : « Ni les mariages ni les naissances n'avaient augmenté pour autant, l'avantage de rester sans enfants l'emportant sur tout ». Alfred Sauvy résume ainsi la décadence romaine : « Lorsque les Barbares se sont présentés, il a été possible de trouver des terres à leur offrir, mais non des soldats à leur opposer ».

La place d'un pays sur la scène internationale peut donc se modifier compte tenu des évolutions démographiques ; mais les choix politiques et géopolitiques doivent aussi tenir compte des différentiels existant entre les populations habitant sur un même territoire.

Les différentiels démographiques

Un cas singulier est celui des rapports entre la France et l'Algérie. On sait combien les conflits ont été vifs entre la thèse de l'Algérie française et celle de l'indépendance. Le dilemme exprimé le plus souvent sous une forme symbolique avait une traduction politique et économique, là encore soulignée par Alfred Sauvy : « Ou bien nous élevons les Africains du Nord à notre niveau, ou bien nous leur rendons leur liberté »⁽¹⁵⁾. Une des données de la voie vers l'Algérie algérienne résidait dans le différentiel démographique qui impliquait, pour assurer la mise à niveau, non seulement matérielle, mais aussi intellectuelle, des investissements considérés comme acceptables par la métropole⁽¹⁶⁾. L'indépendance de l'Algérie accordée en 1962 est le fruit

(15) Cette phrase mentionne les Africains du Nord et non les Algériens, car elle est pensée avant l'indépendance du Maroc et de la Tunisie : *De Paul Reynaud à Charles de Gaulle* ; Castermann, Paris, 1972.

(16) Dans une situation il est vrai fort différente, un problème d'une nature semblable se pose dans les rapports entre l'ex-Allemagne de l'Ouest et l'ex-Allemagne de l'Est.

d'un faisceau de facteurs, parmi lesquels le différentiel démographique entre la métropole et les ex-départements de l'Algérie n'a pas été neutre.

L'histoire contemporaine nous enseigne, sur le même continent, mais à l'autre extrémité, la chronologie de ce que les Sud-Africains appellent eux-mêmes le démantèlement de l'apartheid. Contrairement aux idées reçues dans l'opinion publique, celui-ci est le résultat d'une longue démarche qui a duré 17 ans. En effet, le premier geste contre l'apartheid est une décision du conseil municipal de Johannesburg qui vote la suppression des pancartes « Blancs seulement » placées sur les bancs des jardins publics. En 1981, une loi autorise les Noirs à s'inscrire dans les syndicats ouvriers et abolit toute discrimination sociale dans les relations de travail. On peut encore citer la loi de 1985 abrogeant l'interdiction des mariages mixtes. Enfin les trois derniers piliers de l'apartheid ont été abolis en 1991 ⁽¹⁷⁾.

Pour expliquer cette évolution, certains insistent sur l'action diplomatique des pays étrangers. D'autres notent que la fin de l'apartheid n'a pu se conclure qu'à partir du moment où le poids idéologique de l'URSS faiblissait parmi les leaders de certaines organisations. D'autres enfin évoquent les sanctions économiques dont les effets sont pourtant le plus souvent assez maigres dans tous les conflits.

Un facteur à analyser reste celui du différentiel démographique. Lorsque la république d'Afrique du Sud obtint l'indépendance en 1931, l'organisation politique de l'État confia la totalité des pouvoirs à la minorité blanche qui représentait 21 % de la population, les autres éléments étant les Noirs (68,7 %), les métis (8,0 %) et les Asiatiques (2,3 %). Mais ce contexte démographique va se modifier. Le nombre des Blancs augmente (de 3 864 000 en 1970, ils passent à 5 018 000 en 1990) notamment en raison du dynamisme économique de l'Afrique du Sud qui attire des immigrants, mais celui des autres communautés marque un taux d'accroissement nettement plus élevé. De 1970 à 1990, la population augmente de 47 % pour les Asiatiques, de 48 % pour les métis et de 61 % pour les Noirs, soit le double de ce que réalisent les

(17) Loi sur les zones réservées de 1950 ; loi sur l'enregistrement de la population de 1950 ; lois sur la propriété de la terre de 1913 et 1936.

Blancs, 30 %. En outre, le développement de l'économie provoque une immigration urbaine des Noirs dont l'importance comme main-d'œuvre apparaît encore plus nettement.

Calculé pour l'année 1988, le taux annuel d'accroissement a été de 0,77 % pour les Blancs, de 1,64 % pour les Asiatiques, de 1,89 % pour les métis et de 2,39 % pour les Noirs ⁽¹⁸⁾. La structure par âge des quatre sous-populations est aussi très différente. La population blanche a la composition par âge la plus vieille avec 34,9 % d'hommes dans le groupe 0-19 ans et 6,7 % dans celui des 65 ans et plus. Les proportions correspondantes sont : pour les Noirs 49,7 % et 2,4 % ; pour les métis 48,3 % et 3,0 % ; pour les Asiatiques 44,5 % et 2,5 %.

Le démantèlement de l'apartheid accompagne les évolutions démographiques. L'autonomie des collectivités locales noires est décidée en 1982 alors que le taux d'urbanisation de la population noire a doublé par rapport à celui constaté au moment de l'indépendance. La représentation des métis dans les divers organismes gouvernementaux est accordée en 1984 au moment où il est acquis que ce groupe représente plus de 10 % de la population. Le démantèlement de l'apartheid s'accélère quand il apparaît clairement que la population noire a dépassé la proportion de 70 %, ce que ne montraient pas les statistiques qui omettaient les territoires autonomes : Transkei, Bophuthatswana, Venda et Ciskei.

Des différentiels démographiques existent ailleurs dans le monde, par exemple entre les populations juive et palestinienne d'Israël. La politique d'immigration menée par cet État depuis 1948; la nature de ses relations avec l'URSS puis la CEI, même la récupération des Falashas éthiopiens manifestent sa volonté de pallier sa faiblesse démographique relative par l'apport d'immigrants. Les juifs d'URSS, après les migrations des années 1989-1992, pourraient représenter le quart de la population d'Israël.

Dans le Nouveau Monde, l'année 1992 a été marquée par la décision de mettre en place un marché commun, l'Aléna ⁽¹⁹⁾, entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Ainsi ces derniers, après avoir en vain essayé de protéger leur frontière sud avec le

(18) Chiffres extraits de l'*Official Yearbook*, 1989-1990 et 1991-1992.

(19) Accord de libre-échange nord-américain.

Mexique, en sont arrivés à tenir compte du contexte démographique, avec l'espoir d'atténuer les différentiels démographiques et économiques en encourageant le développement économique du territoire mexicain. Cette position politique est bien évidemment favorisée par les populations d'origine espagnole, qu'elles soient si l'on peut dire « de souche », déjà établies dans les États du Sud et de l'Ouest dont les Yankees se sont emparés par la force, ou qu'elles soient immigrées récentes, comme les Cubains qui prospèrent en Floride.

L'importance des ressources humaines

Ainsi, sur l'échiquier diplomatique et stratégique, les réalités démographiques ont leur place. Le nombre des habitants intervient dans l'influence géopolitique d'un pays. L'Allemagne unifiée a ainsi réclamé et obtenu en décembre 1992 d'avoir 18 sièges de plus à l'Assemblée européenne parce que son poids démographique accru justifiait une représentation supérieure. Notons d'ailleurs que la discussion sur la représentation allemande dans la CEE n'a pas facilité celles qui se déroulaient en 1990-1992, car la Communauté n'a pas institué un système d'adaptation du nombre des parlementaires européens suivant la population des États, comme cela existe aux États-Unis dans la Chambre des représentants.

L'influence d'un pays résulte des moyens dont il dispose, qui comprennent les ressources humaines. Celles-ci peuvent être une force ou une faiblesse, selon que leur répartition concourt à fortifier ou à amoindrir la position politique du pays. En outre, les évolutions géopolitiques tiennent pour partie aux différentiels démographiques, qui sont des problèmes de population « si fondamentaux qu'ils prennent de terribles revanches sur ceux qui les ignorent », selon la formule d'Alfred Sauvy écrite en tête de cet article. Enfin, il convient de ne pas omettre dans l'analyse géopolitique les effets des migrations : c'est un sujet qui mérite un autre développement.

Gérard-François DUMONT

*Professeur à la Sorbonne,
directeur de l'Institut de démographie politique*